

ARRETE MUNICIPAL n° 064 / 2024
réglementant la circulation au 26 rue du Chêne Vert

Le Maire de la Commune de DIETWILLER,

- VU les articles L.2211-1, L.2213-1, et L.2213-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les articles R.411-25 à R.411-28, R.417-1 à R.417-13, L.411-8 et R.325-12 du Code de la Route ;
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la circulation routière ;
VU l'instruction interministérielle du 22 octobre 1963 sur la signalisation routière, modifiée et complétée ;
VU les travaux de l'entreprise SUEZ EAU FRANCE, 17 rue Guy de Place à 68800 VIEUX THANN.

ARRÊTE

Article 1 : En raison des travaux de réparation de branchement d'eau devant être entrepris au n°26 rue du Chêne Vert à 68440 DIETWILLER **du 09 décembre 2024 au 13 décembre 2024 inclus** avec empiètement sur chaussée, la circulation sera règlementée.

Article 2 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront mis en place par l'entreprise SUEZ EAU France pour permettre l'application du présent arrêté.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et les contrevenants poursuivis selon les lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans les conditions et lieux habituels.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera notifié à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse
- Monsieur le Procureur de la République
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sierentz
- Monsieur Thierry ERHART, Chef du Corps de Première Intervention Intercommunal de Landser – Schlierbach – Dietwiller
- SDIS de Saint-Louis
- Syndicat Mixte des Gardes Champêtres du Haut-Rhin
- M2A service collecte des déchets
- Entreprise SUEZ EAU France

Fait à Dietwiller, le 05 décembre 2024

Le Maire,

Christian FRANTZ

